



## Les Balcons du Lomont

Communauté de Communes

Rue Jules Ferry  
25310 Blamont

☎ 03 81 35 18 12

☎ 03 81 35 18 19

balcons-du-lomont@pays-du-lomont.com

### Commission OM *Blamont, le 18 septembre 2003*

#### Compte rendu

**Présents :** Michel TIEFAINE, Abbevillers,  
Roland LOUIS, Ecurcey,  
Alain CENNI, Villars les Blamont,  
Géraldine CORBAT, Villars les Blamont,  
Pascal TOURNOUX, Autechaux Roide,  
Patrick JOBARD, Bondeval,  
Claude OCCIONI, Glay,  
Georges HABBERSTICH, Roches les Blamont,  
Michel BALIZET, Roches les Blamont,  
Patrick FLEURY, Blamont,  
Claude BATAILLE, Glay,  
Pierre VERPILLOT, Meslières,  
Rémi LAPPRAND, Thulay,  
Jean-Claude TIERCIN, Blamont  
Olivier VIRCONDELET, CyberLomont  
Claude & Solange SCHEIDEGGER, Meslières  
Marc LACOMBE, Les Balcons du Lomont

#### Point sur la facturation 2003

---

Marc LACOMBE présente la situation pour le paiement de la ROM 2003. A ce jour il reste à percevoir 40 000 € sur les 239 000 appelés.

Chaque commune s'est vue remettre la liste des personnes ayant émis une réserve concernant leur facturation. Au total plus de 150 appels ou courriers ont été enregistrés.

Les protestations sont de trois ordres :

- ✓ Erreurs dans le recensement de la composition des ménages (75 %)
- ✓ Demande de calcul de la ROM au prorata de la période de bénéfice du service (20 %)
- ✓ Désaccord sur le montant trop élevé de la facture (5 %)

Le règlement fait apparaître que la facturation est basée sur la situation au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours. Or la réglementation de la ROM ne permet pas cette façon de calculer. Il est nécessaire de prendre en compte la période pour laquelle la personne facturée a

bénéficié du service. A ce titre il sera nécessaire d'améliorer le règlement et de proposer un système de déclaration de « mobilité » pour l'année 2004.

Par ailleurs à l'avenir il faudra sensibiliser les gens au tri afin d'éviter une augmentation élevée du tonnage ramassé puis traité.

Quelques propositions ou suggestions sont émises :

- ✓ Recenser les méthodes d'autres Communautés de communes.
- ✓ Est il possible d'instaurer un système de mensualisation ?

Il apparaît que pour une première année et par rapport à ce qui se passe dans d'autres communauté de communes le mécontentement ne parait pas excessif. Toute fois les communes dont le système est passé de la TOM à la ROM ont connu plus de revendications.

Pour l'heure il est demandé à chaque commune de certifier les modifications afin de pouvoir rééditer les factures des gens concernés.

Avant de clore la réunion il est indiqué que l'accès au déchetterie de la CAPM est libre pour les habitants de la Communauté de communes ; toutefois une carte est dorénavant nécessaire et disponible dans chaque déchetterie après justificatif de domicile.